

**Tobler**<sup>®</sup>  
Échafaudage. Coffrage.



**MATON**

Systemes de toiture provisoire.  
Swiss Technology.

**Systemes de toiture provisoire – la protection parfaite contre le vent et les intempéries.**



### **Un système pour toutes les situations.**

Les toitures provisoires MATO N sont utilisées partout où l'influence du vent et des intempéries est indésirable. Elles protègent les bâtiments, les ouvrages d'art, les ponts et les autoroutes pendant la phase de construction, de rénovation ou après un incendie. Elles servent de protection efficace contre les intempéries lors d'expositions, de salons ou autres événements et sont également disponibles en structure mobile.

### **La plus économique de toutes les solutions.**

C'est incontestable : il n'existe aucune alternative plus rentable qu'une toiture provisoire MATO N avec bâches en PVC. Le prix d'acquisition est environ 50 % moins élevé que le coût d'une toiture à caissons en tôle. Et le travail de montage et de démontage diminue de 30 % et 60 % en raison de la construction légère et de la manutention facile.

### **Portées allant jusqu'à 38 m.**

MATO N peut, en fonction de l'application, être conçu comme toiture à un ou deux versants. En fonction de la construction et des épaisseurs de poutre, des portées allant jusqu'à 38 m sont possibles.

Grâce à leur structure légère en aluminium, les toitures provisoires MATO N peuvent également être montées manuellement, en toute simplicité et extrêmement rapidement. En outre, elles peuvent être installées sur tous les systèmes d'échafaudage.

# Un ensemble de prestations qui répond à toutes les attentes.

Au-delà d'excellents systèmes d'échafaudages, notre objectif est de vous proposer un service intégral irréprochable. Pour nous, la satisfaction du client ne se limite pas à l'exécution correcte et ponctuelle de votre commande. Notre ambition est d'être votre partenaire compétent pour toutes les questions et les prestations relatives à la construction professionnelle d'échafaudages.

## Recherche et développement

Nous entendons réinventer la roue chaque jour pour rester performants. S'arrêter, c'est reculer. Une règle qui s'applique également à notre branche. C'est pourquoi nous investissons beaucoup de temps, d'argent et d'énergie dans la recherche de nouvelles technologies et dans le perfectionnement des systèmes existants. Nous souhaitons que nos solutions vous garantissent aujourd'hui, mais aussi demain, le meilleur profit possible ainsi qu'une sécurité maximale !

## Des solutions individualisées

Un autre de nos atouts réside dans le développement de produits spécifiques pour un client donné. Des experts en conception, en calculs statiques et en dessin se tiennent également à votre disposition pour élaborer, en étroite collaboration avec vous, des solutions individuelles.

## Service complet de rénovation et de réparation

Nous disposons d'une longue expérience dans la rénovation et la réparation de systèmes d'échafaudages courants. Différents facteurs entrent en jeu lorsqu'il s'agit de décider si la réparation d'un équipement défectueux en vaut la peine. N'hésitez pas à nous contacter !

## Vieux contre neuf

Vos frais de main d'œuvre sont-ils trop élevés avec votre ancien équipement ? Votre équipement n'est-il plus rentable ? Nous avons la solution qui convient, soit via un changement de système soit par la modernisation de votre système d'échafaudage existant.

## Financement

Nous nous tenons à votre disposition pour vous soumettre des propositions individuelles adaptées grâce à notre banque partenaire.



# Sommaire

de A à Z



## Sommaire

<b>P</b> rotection antichute en acier	Page 14
<b>É</b> lément tendeur de bâches	Page 10
Poutre arquée	Page 10
<b>C</b> adre support de toit	Page 12
Cadre support de toit réglable	Page 12
Gouttière	Page 12
<b>G</b> alet de rentrage de bâche	Page 16
<b>T</b> oiture provisoire mobile	Page 18
Tôle faîtière	Page 11
Poutre faîtière	Page 11
<b>G</b> arde-corps en aluminium	Page 13
<b>C</b> onsole de passerelle pour toiture provisoire	Page 12
Toiture de passerelle	Page 15
<b>J</b> oint en caoutchouc mousse	Page 10
<b>A</b> ncrage pour toiture provisoire, en acier	Page 15
Poutre de toiture provisoire	Page 9
Bâche de toiture provisoire	Page 14
Tube à rainure	Page 16
<b>E</b> ntretoise	Page 13
Entretoise en aluminium	Page 13
<b>T</b> ube de raccordement	Page 10
<b>P</b> outre-cloison	Page 9
Support mural	Page 10
<b>T</b> iges de traction	Page 11



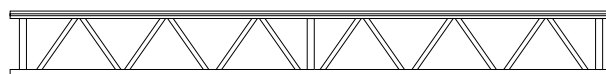


## Poutre de toiture provisoire

- Poutre en aluminium avec hauteur de 45 cm
- Diamètre de tube 48,3 mm
- 8 pièces par botte

Épaisseur de paroi en mm	Longueur en cm	Hauteur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
4	160	45	10	N-560160
4	310	45	17	N-560310
4	410	45	20,7	*N-560410
4	510	45	27	N-560510
4	610	45	30,5	N-560610
4	710	45	36	*N-560710
4	810	45	41	N-560810

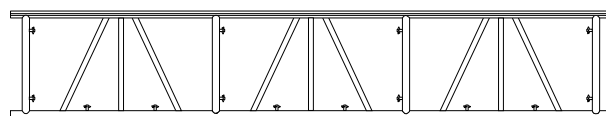
\* Uniquement sur commande



- Poutre en aluminium d'une hauteur de 85 cm pour des portées de jusqu'à 38 m
- Veuillez respecter nos instructions de montage et d'utilisation

Épaisseur de paroi en mm	Longueur en cm	Hauteur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
4	160	85	14,2	N-561160
4	310	85	27,9	N-561310
4	410	85	37,5	*N-561410
4	510	85	40,3	N-561510
4	610	85	50,2	N-561610
4	710	85	57	*N-561710
4	810	85	62,7	N-561810

\* Uniquement sur commande



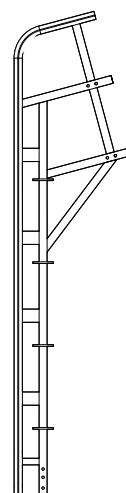
## Poutre-cloison

- En aluminium
- Pour lisse MATO 8
- 8 pièces par botte
- Idéale pour les toitures provisoires mobiles et les toitures événementielles

Épaisseur de paroi en mm	Longueur en cm	Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
4	310	20	22	N-8-563300

- Rallonge de poutre-cloison
- 8 pièces par botte

Épaisseur de paroi en mm	Longueur en cm	Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
4	100	20	7	N-8-563100
4	200	20	12	N-8-563200



N-8-563300



N-8-563100

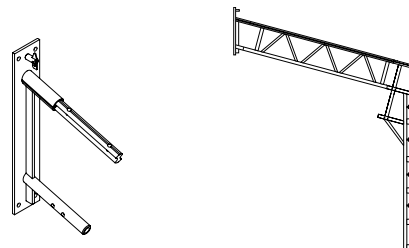


N-8-563200

## Support mural

- Support mural pour toiture provisoire

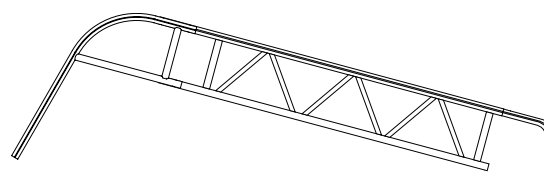
Longueur en cm	Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
70	8	4,5	N-588045



## Poutre arquée

- Terminaison pour tribune
- Embout pour poutre de toiture provisoire de 45 cm

Longueur en cm	Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
100	120	8	N-588010
70	50	4	N-588020



N-588010

N-588020

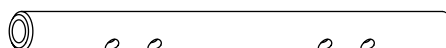
- Embout pour poutre de toiture provisoire de 85 cm

Longueur en cm	Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
120	30	1,4	N-588021

## Tube de raccordement

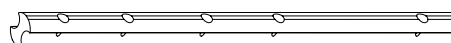
- Pour tube rond
- Acier

Longueur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
50	3	N-560050



- Pour tube à rainure
- Aluminium

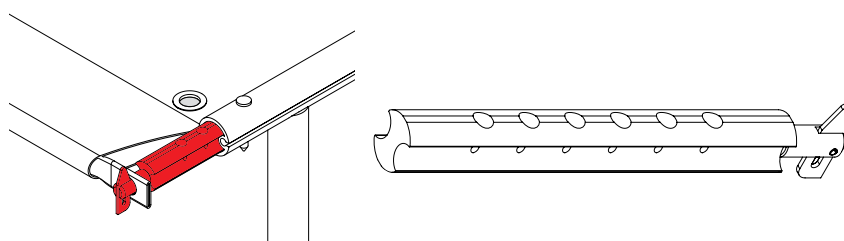
Longueur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
60	1,3	N-560060



## Tendeur de bâche

- Tendeur de bâche, incluant goujon en alu 12 x 60 et épingle de sécurité

Longueur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
300	2	N-588040



## Joint en caoutchouc mousse

- Joint en caoutchouc mousse pour tube à rainure

Poids en kg	Réf. de commande
0,1	N-850002

- Joint en caoutchouc mousse pour goujon

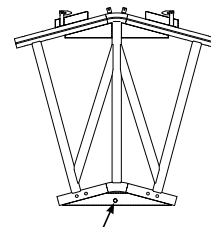
Poids en kg	Réf. de commande
0,05	N-850003



## Poutre faîtière

- En aluminium

Longueur en cm	Hauteur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
100	45	7	N-560100
110	85	10,5	N-561110

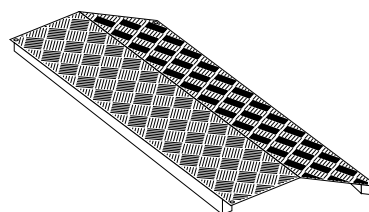


Orifice pour tige de traction et goujon

## Tôle faîtière

- En aluminium, cannelée, praticable uniquement avec protection antichute montée sur tous côtés

Longueur en cm	Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
240	80	13	N-566250



## Tiges de traction

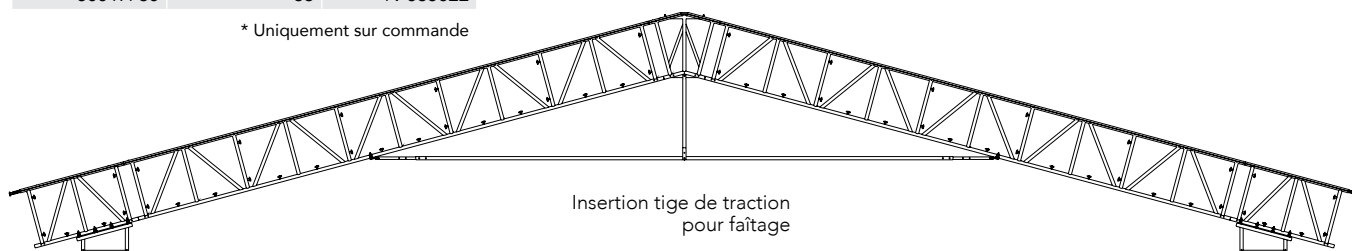
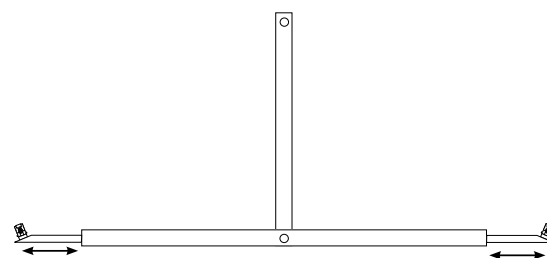
- Tige de traction pour faîtage, incluant colliers

Longueur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
800	24,5	N-564800

- Tige de traction pour égout de toit

Longueur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
300 x 800	48	*N-565010
300 x 700	54	*N-565014
400 x 800	60	*N-565018
500 x 760	66	*N-565022

\* Uniquement sur commande



Insertion tige de traction pour faîtage

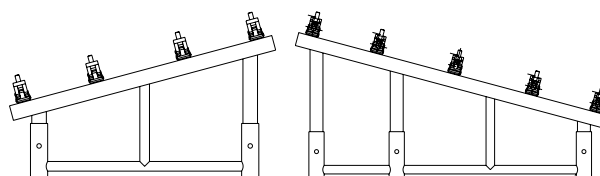


## Cadre support de toit

- En acier

Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
65	12,8	N-2-570065
70	11,2	N-1-570070
100	15,7	*N-1-570100

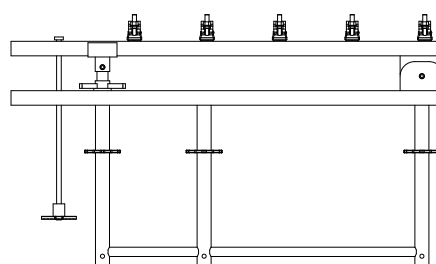
\* Uniquement sur commande



## Cadre support de toit réglable

- Compatible avec MATO 8
- Réglable de 0° à 15°

Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
75/110	16,3	N-571110

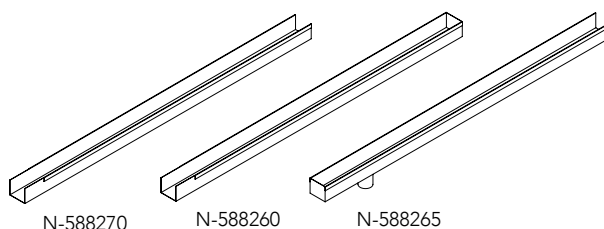


## Gouttière

- En acier

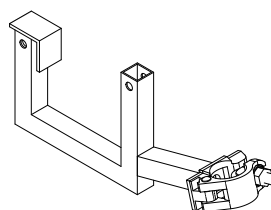
Longueur en cm	Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
270	15	19,6	*N-588260
270	15	20,3	*N-588265
270	15	27,8	*N-588270

\* Uniquement sur commande



- Support pour gouttière

Poids en kg	Réf. de commande
2,4	*N-589010



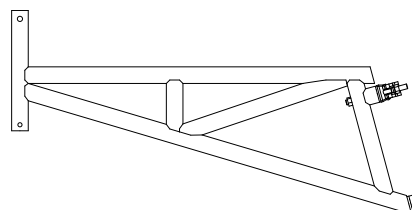
## Console de passerelle pour toiture provisoire

- Peut être montée sur une poutre de toiture provisoire de 85
- Grâce à l'inclinaison à 15°, la console est praticable à l'horizontale

Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
110	21,2	N-254110

- Montant de garde-corps en aluminium pour console de passerelle

Hauteur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
200	4	1-222200



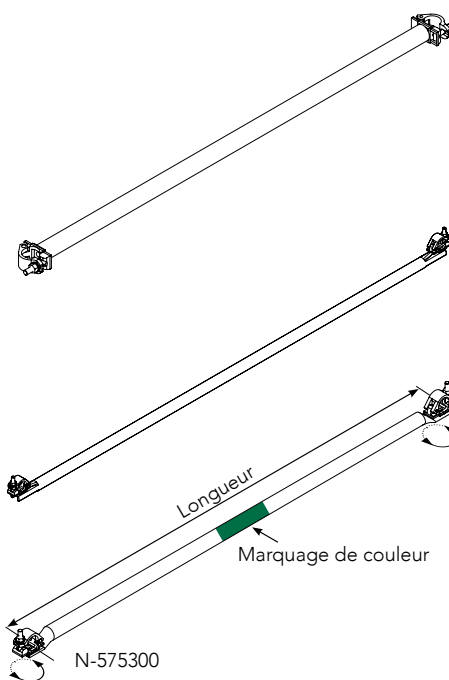
## Entretoise

- Horizontale avec collier à vis
- Tube en acier zingué
- Diamètre de tube 48,3 mm
- 50 pièces par botte

Longueur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
150	7	N-574150
200	8,5	N-574200
250	10,3	N-574250
300	11,7	N-574300

- Diagonale avec collier à vis
- Marquage de couleur

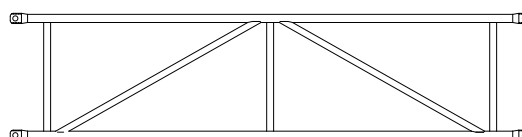
Longueur en cm	Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
• 250	250	11	N-575250
• 300	250	11,5	N-575300
• 200	250	10,1	N-576200
• 200	70	7,3	N-577070
• 200	100	7,6	N-577100



## Garde-corps en aluminium

- Pour poutre de toiture provisoire, hauteur de 85 cm (page 9)
- Avec contreventement diagonal, autres longueurs voir MATO 1, page 12
- 25 pièces par botte, 40 pièces par palette

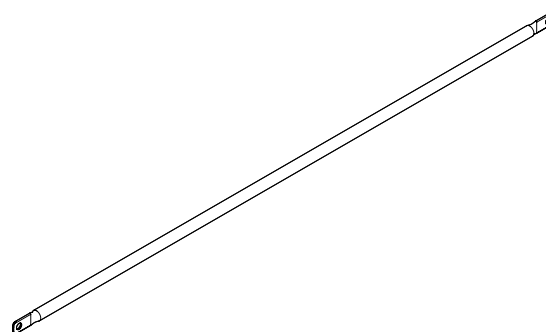
Longueur en cm	Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
250	60	7	1-130250
300	60	8,7	1-130300



## Entretoise en aluminium

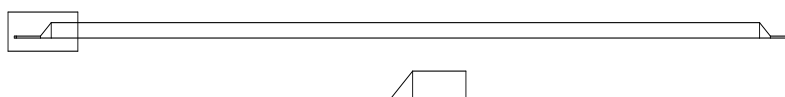
- Diamètre de tube 40 mm x 2,50 mm
- Pour tendre et fixer la bâche (tendeur de bâche : N-588040, page 10)
- 100 pièces par botte

Longueur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
65	0,6	60-131065
70	0,7	60-131070
100	1	60-131100
150	1,5	60-131150
200	2	60-131200
250	2,5	60-131250
300	3	60-131300



- Avec compression latérale
- Pour montage sous la tôle faitière

Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
250	8,1	N-131250
300	9,8	N-131300

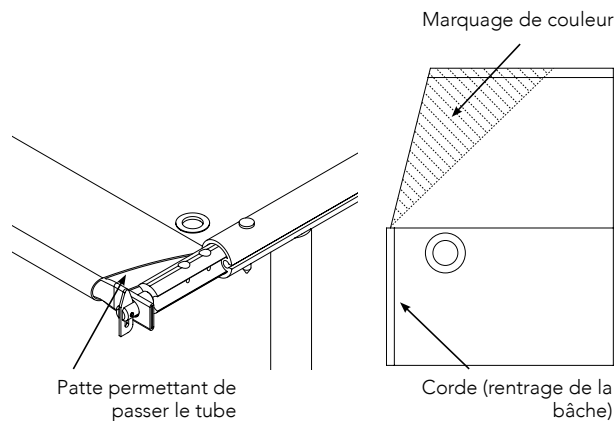


## Bâche de toiture provisoire

- Avec corde de 650 g/m<sup>2</sup>
- Marquage de couleur

Longueur en cm	Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
• 580	247	10	*N-580010
• 680	247	11	*N-580014
• 880	247	15	N-580018
• 1190	247	20	N-580022
• 1360	247	22	N-580026
• 1760	247	29	N-580030
• 1960	247	32	N-580034
• 2180	247	35	*N-580038

\* Uniquement sur commande



- Dimensions spéciales

Réf. de commande

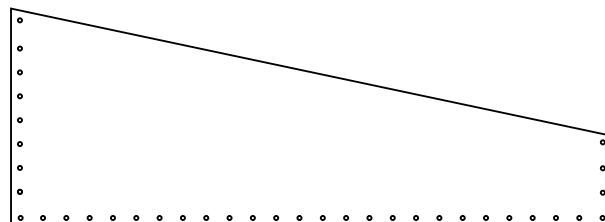
\*N-580001

\* Uniquement sur commande

- Pour bâches à pignon
- Avec corde et œillets
- 650 g/m<sup>2</sup>

Longueur en cm	Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
360	100	4	*N-584010
460	100	5	*N-584014
560	100	7	*N-584018
660	100	8	*N-584022
860	100	12	*N-584026
1170	100	20	*N-584030

\* Uniquement sur commande



- Dimensions spéciales

Réf. de commande

\*N-584001

\* Uniquement sur commande

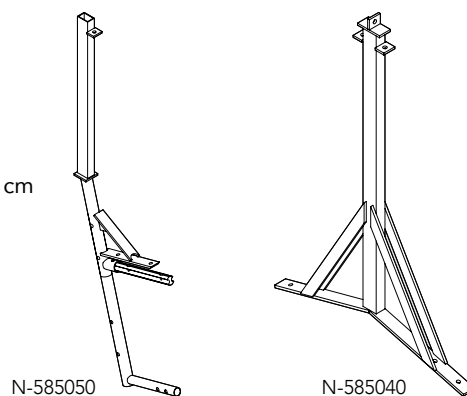
## Protection antichute en acier

- Montant central de sécurité pour poutre de toiture provisoire 40 cm et 85 cm

Longueur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
120	16,2	N-585040

- Montant périphérique de sécurité pour poutre de toiture provisoire 40 cm et 85 cm

Longueur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
120	10,2	N-585050



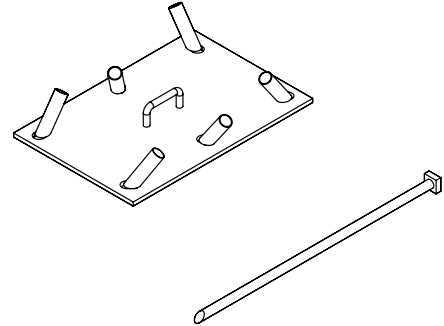
## Ancrage pour toiture provisoire, en acier

- Se prête également comme ancrage d'échafaudage sur les constructions spécifiques.
- Semelle
- Zingué

Longueur en cm	Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
60	30	17,8	N-585100

- Pieu en acier zingué pour l'ancrage de la toiture provisoire

Longueur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
80	6,2	N-585101

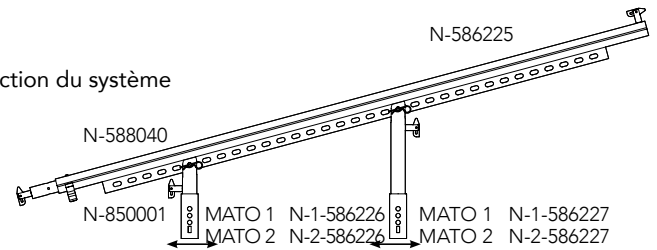


## Toiture de passerelle

- Réglable
- Évacuation de l'eau vers l'intérieur ou l'extérieur possible
- Peut être montée sur tout échafaudage de façade ; largeur en fonction du système
- La seule toiture de passerelle résistant à la tempête

Longueur en cm	Poids en kg	Set pour	Réf. de commande
210	8	MATO 1	N-1-586225
210	8	MATO 2	N-2-586225

Set composé d'un tube vertical (grand et petit), d'un rail en aluminium et d'un clip



- Bâche de toiture de passerelle avec corde
- Marquage de couleur

Longueur en cm	Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
• 70	225	1,2	*N-587070
• 100	225	1,5	*N-587100
• 150	225	2	N-587150
• 200	225	3	N-587200
• 250	225	3,5	N-587250
• 300	225	4	N-587300

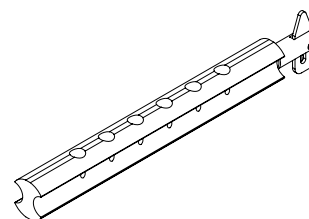
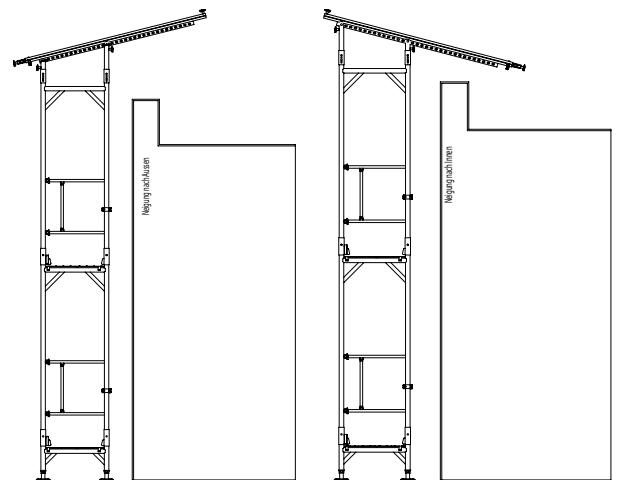
\* Uniquement sur commande

- Tendeur de bâche, incluant goujon en alu 12 x 60 et épingle de sécurité

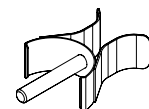
Largeur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
300	2	N-588040

- Clip pour toiture de passerelle

Poids en kg	Réf. de commande
0,1	N-850001



N-588040



N-850001

## Galet de rentrage pour bâche de toiture provisoire

- Pour le rentrage de la bâche de toiture provisoire

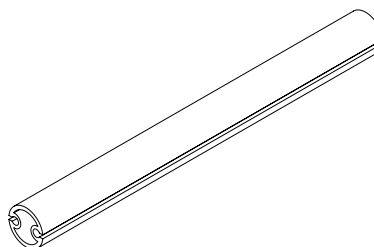
Poids en kg	Réf. de commande
2	N-850004



## Tube à rainure

- Tube à rainure en aluminium

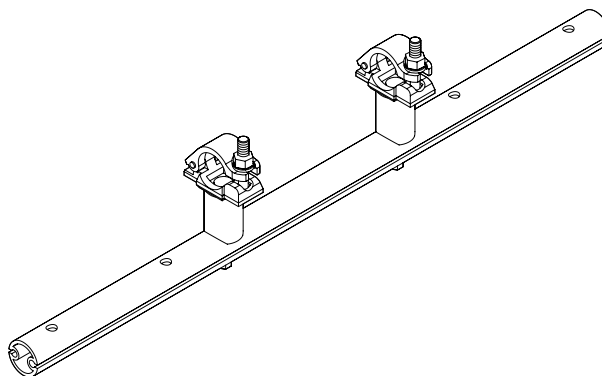
Longueur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
50	1,2	N-190050
100	2,4	N-190100
200	4,8	N-190200
300	7,2	N-190300
400	9,6	N-190400
500	12	N-190500
600	14,4	N-190600
700	16,8	N-190700
800	19,2	N-190800



- Tube à rainure en aluminium avec demi-collier

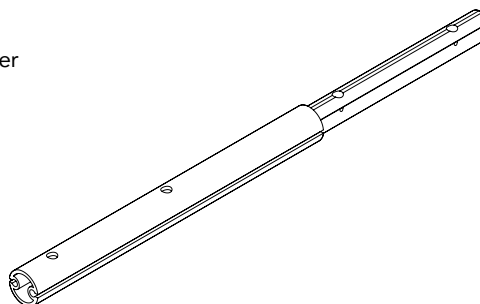
Longueur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
100	3,1	*N-192100
200	6,2	*N-192200
300	9,3	*N-192300
400	11,7	*N-192400
500	14,8	*N-192500
600	18,6	*N-192600

\* Uniquement sur commande

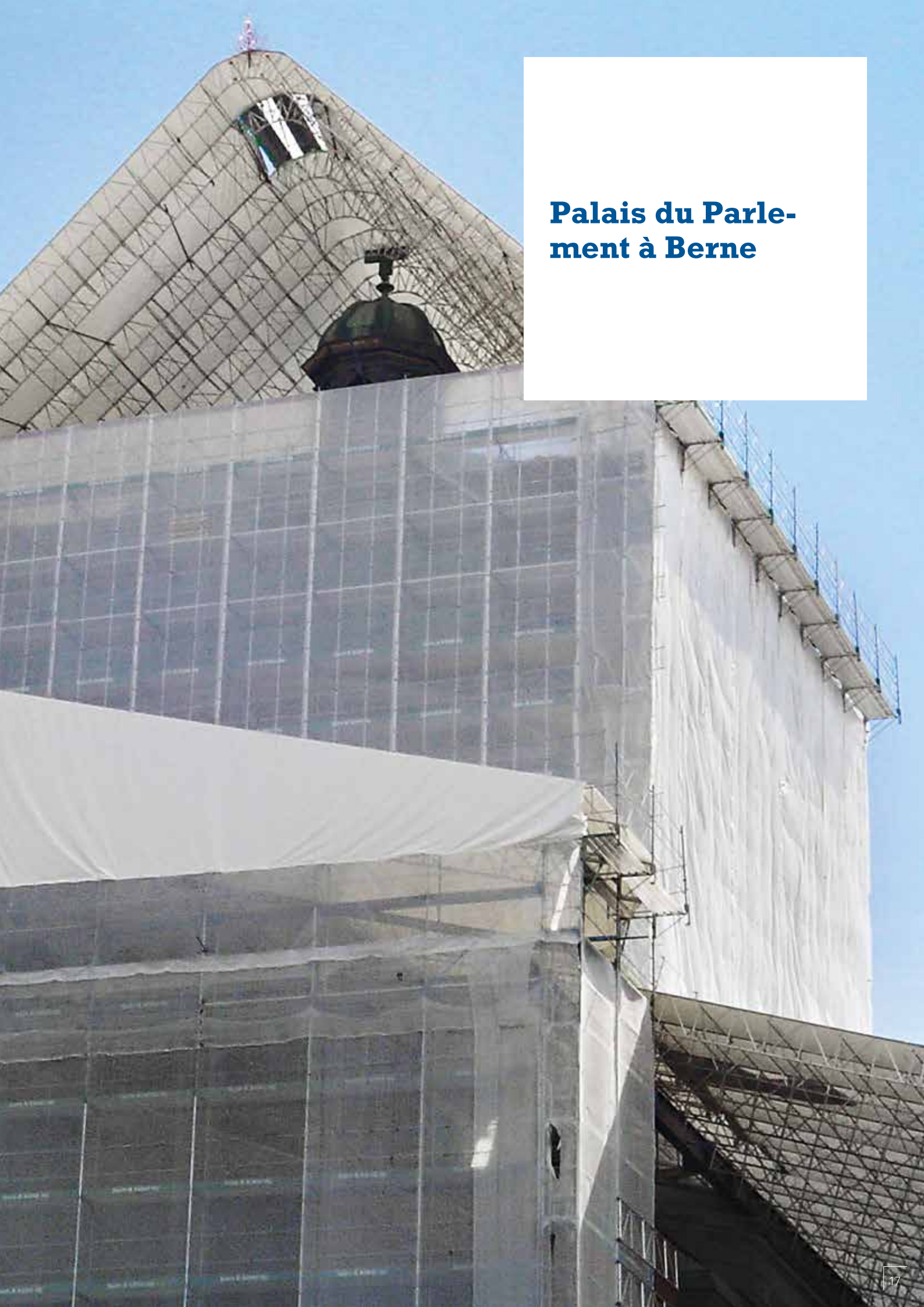


- Tube à rainure en aluminium avec tube de raccordement pour allonger les poutres à leur extrémité

Longueur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
50	2,4	N-191050







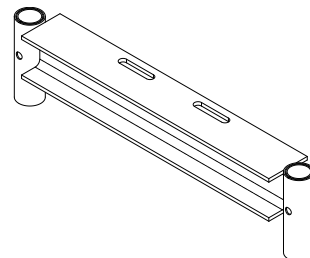
## **Palais du Parle- ment à Berne**



## Toiture provisoire mobile

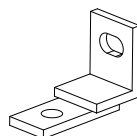
- Cadre emboîtable 70 cm pour toiture provisoire mobile

Poids en kg	Réf. de commande
12,5	N-579070



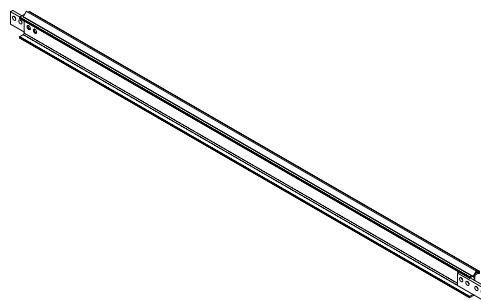
- Support pour poutre IPE sur cadre emboîtable

Poids en kg	Réf. de commande
0,5	N-579071



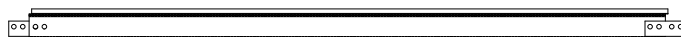
- Poutre IPE 100 avec bride et glissière

Longueur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
250	28	N-579250



- Poutre IPE 100 avec poutre extérieure

	Longueur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
droite	260	31	N-580260
gauche	260	31	N-581260

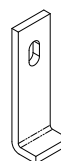


- Roulette fixe avec roue à gorge en acier pour glissière et frein

Poids en kg	Réf. de commande
8,35	N-579020

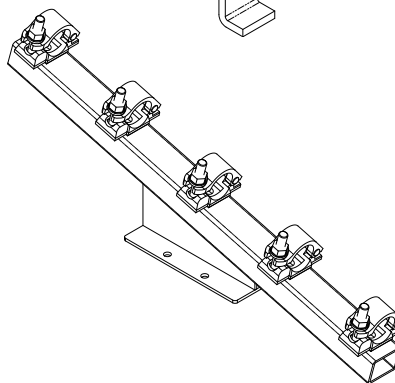
- Sécurité pour roulette fixe

Poids en kg	Réf. de commande
0,4	N-579021



- Raccord roulette/poutre

Poids en kg	Réf. de commande
11,5	N-579080



## Toiture provisoire mobile

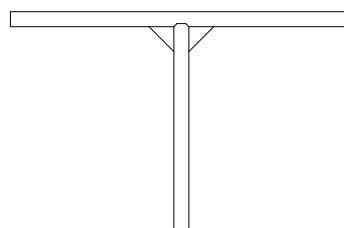
- Tube à rainure avec demi-collier

Longueur en cm	Poids en kg	Réf. de commande
310	10	N-579310
410	13	N-579410
510	16	N-579510
610	19	N-579610
710	22	N-579710
810	25	N-579810



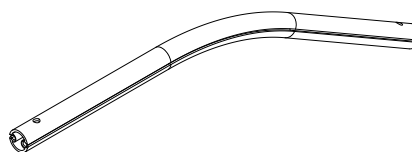
- Cadre de protection en T pour toiture provisoire

Poids en kg	Réf. de commande
2,7	N-579258



- Poutre arquée

Poids en kg	Réf. de commande
4,5	N-579259

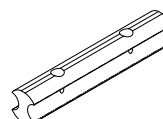


- Poutre arquée faitière

Poids en kg	Réf. de commande
2,8	N-579260

- Raccord de faîtage

Poids en kg	Réf. de commande
0,4	N-579261

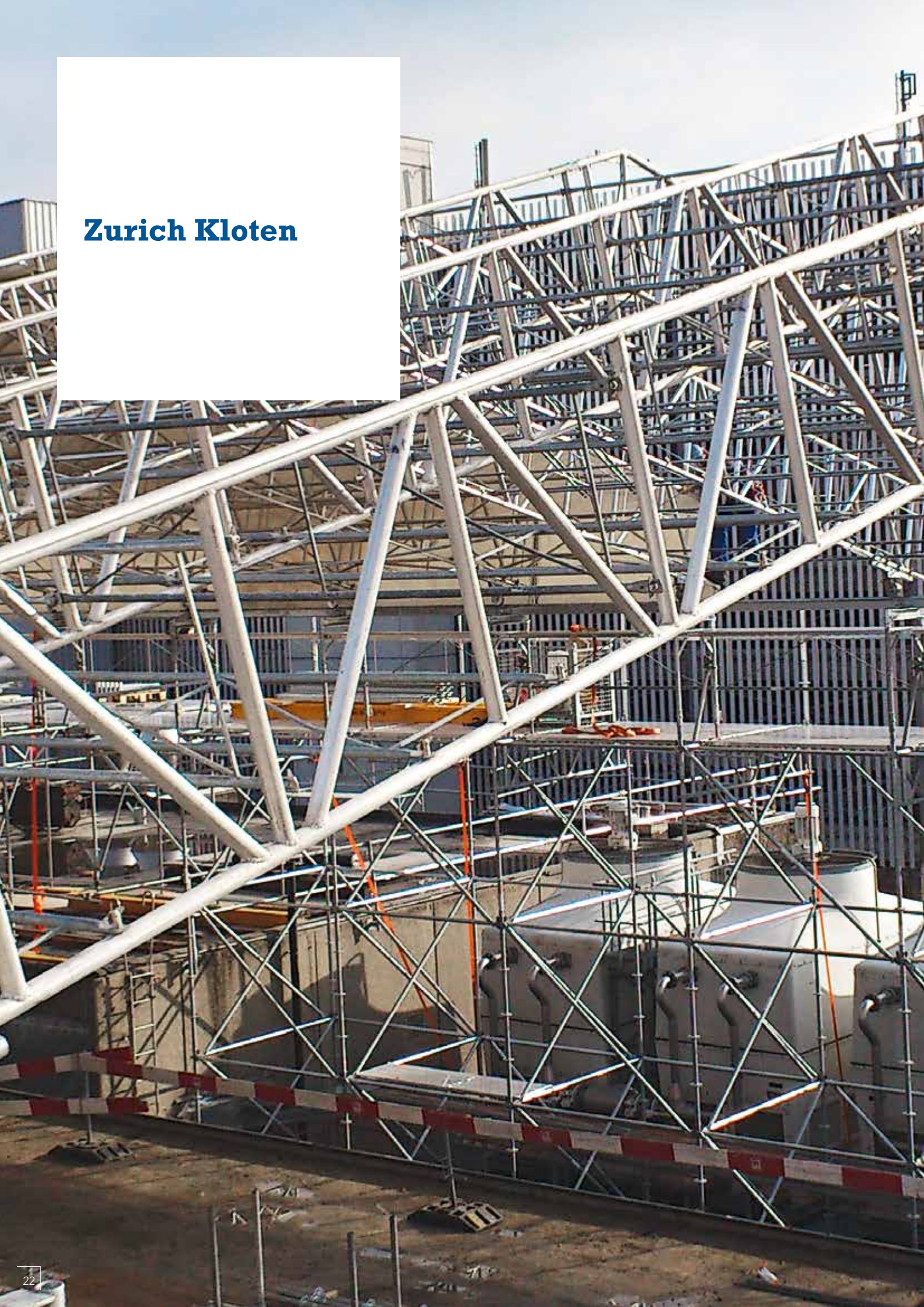


**À l'abri rapidement  
et en toute sécurité  
grâce à MATO N.**





## Zurich Kloten



# Conditions générales de vente (AGB), version 1.1.2013

**Les présentes CGV régissent les rapports entre la société Tobler AG (ci-après TOBLER) et ses partenaires contractuels (ci-après le Client) concernant la vente, la location et le montage d'échafaudages, coffrages et accessoires correspondants. Elles définissent le cadre juridique de tous les contrats et s'appliquent jusqu'à nouvel ordre.**

## 1. Devis et conclusion du contrat

- 1.1. Les devis, livraisons et prestations de la société TOBLER se font exclusivement sur la base des présentes CGV. La commande de marchandises vaut acceptation des dites CGV. Les CGV s'appliquent notamment aussi à toutes les commandes futures du Client.
- 1.2. Un contrat est conclu dès lors que la société TOBLER accepte sans réserve une commande écrite, téléphonique ou personnelle.
- 1.3. Les acceptations verbales de la société TOBLER doivent, pour être valables, être confirmées par un document écrit signé.
- 1.4. La société TOBLER n'est liée par les Conditions générales du Client que si celles-ci s'accordent avec les siennes propres ou bien si elle les a acceptées par écrit. Les conditions divergentes du Client n'engagent pas la société TOBLER si elle ne les a pas reconnues expressément et par écrit.

## 2. Documents techniques

- 2.1. Les prospectus, catalogues etc., sauf accord contraire, ne sont pas contractuels. Les indications figurant dans les documents techniques ne sont contractuelles que si elles sont expressément confirmées comme telles par écrit.
- 2.2. La société se réserve la faculté d'apporter des modifications techniques. Les différences en termes d'exécution, de dimensions et de poids de la marchandise par rapport aux indications figurant dans les prospectus ou autres documents de vente ou bien par rapport à des livraisons précédentes, sont sans importance si la destination d'usage de la marchandise n'est pas réduite de façon significative.
- 2.3. Dans le cas de nouvelles constructions ou d'exécutions spéciales en particulier, la société se réserve expressément la possibilité de réaliser l'exécution définitive à sa discrétion.
- 2.4. La société TOBLER est en droit de livrer des produits de valeur équivalente provenant de sous-traitants sous une désignation neutre.

## 3. Conditions de paiement

- 3.1. Sauf accord contraire, les paiements doivent être effectués nets directement à la société TOBLER dans un délai de 30 jours. En cas de paiements dans les 10 jours suivant la date de la facture, le client a le droit de déduire une remise de 2%. Toute autre déduction n'est permise que si elle a été expressément convenue par écrit. Les déductions injustifiées sont refacturées.
- 3.2. En cas de retard le client est redevable, sans avertissement de la société TOBLER, à compter de la date d'échéance, d'intérêts de retard au taux annuel de 7%.
- 3.3. L'absence de parties essentielles de la commande ou la mise en jeu de la garantie à l'égard de la société TOBLER n'autorisent pas le Client différer les paiements dus.
- 3.4. En cas de retard de prise en livraison du Client, la totalité ou la partie encore due du prix d'achat devient immédiatement exigible. L'éventuel temps d'immobilisation du transporteur est à la charge du Client.
- 3.5. Si le paiement ou les sûretés prévues lors de la conclusion du contrat ne sont pas fournis conformément au contrat, la société TOBLER est en droit de maintenir le contrat ou de le résilier, et dans un cas comme dans l'autre d'exiger une indemnisation.

## 4 Conditions de livraison

- 4.1. Sauf accord contraire, le lieu d'exécution est le siège de la société TOBLER à Rheineck.
- 4.2. L'expédition et le transport ont lieu aux frais et aux risques du Client. L'assurance contre les dommages de toute nature incombe au Client. Les droits de douane éventuels sont à la charge du Client.
- 4.3. Les palettes et les caisses de transport ne sont mises à disposition qu'à titre de prêt. Le Client est tenu de les retourner à ses frais. Dans le cas contraire, elles sont facturées par la société TOBLER.
- 4.4. La livraison est effectuée dans la mesure du possible à la date souhaitée par le Client. Les délais et dates de livraison communiqués ou convenus sont respectés dans la mesure du possible mais ne sont pas contractuels. En cas de retard de livraison lié à des motifs indépendants de la volonté de la société TOBLER (force majeure, difficultés d'importation ou de transport, retard de fournisseurs tiers, modifications demandées ultérieurement par le Client etc.), les délais de livraison sont prolongés en conséquence.
- 4.5. Le dépassement des délais de livraison ne confère pas au Client le droit de résilier le contrat ou de différer la prise en livraison, ni d'exiger une indemnité de retard.
- 4.6. Si, par suite d'événements hors du contrôle de la société TOBLER, des livraisons ou des prestations se révèlent impossibles à une date prévisible, la société TOBLER est en droit, moyennant avis au Client, de résilier le contrat sans indemnisation.
- 4.7. Quand le Client est informé que la marchandise commandée est prête pour l'expédition ou l'enlèvement, il est tenu d'enlever ou de faire livrer la marchandise dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la communication en question. Passé ce délai, le Client est réputé être en situation de retard de prise en livraison. En cas de retard de prise en livraison, le Client est tenu d'indemniser la société TOBLER du préjudice en résultant. Dans ce cas, la société TOBLER est en droit de déposer la livraison aux frais et aux risques du Client, d'entreposer la marchandise dans ses établissements moyennant facturation de frais de stockage appropriés ou bien de résilier le contrat moyennant indemnisation du préjudice subi par la société TOBLER du fait du Client. Il y a notamment retard de prise en livraison également lorsque le Client, à cause de retards de livraisons, refuse de façon injustifiée d'accepter la livraison. Même si la société TOBLER dépose la marchandise ou l'entrepôt dans ses établissements, la société TOBLER est en droit à tout moment, sans avertissement supplémentaire ni fixation d'un délai supplémentaire, de résilier le contrat et d'exiger l'indemnisation des dommages subis.

## 5. Transfert des risques

- 5.1. Les risques relatifs à la marchandise sont transférés au Client lors l'expédition de la livraison dans les établissements de la société TOBLER.

## 6. Réclamations

- 6.1. Le client doit vérifier la marchandise et les travaux de montage immédiatement après la réception et l'exécution.
- 6.2. Il doit signaler les défauts éventuels par écrit à la société TOBLER dans un délai de trois jours. Dans le cas contraire, les livraisons et prestations sont réputées acceptées.

## 7. Garantie

- 7.1. Pour les produits neufs (exception faite du bois, des pièces sujettes à usure, bâches, filets, de toutes les pièces en plastique, et des petites pièces tels que vis, écrous etc.), ainsi que des pièces de fixation telles que câbles etc.) la société TOBLER fournit au Client une garantie de six mois à compter de l'expédition de la livraison dans les établissements de la société TOBLER, sous réserve du respect des délais de réclamations indiqués au paragraphe 6. La société TOBLER ne répond des caractéristiques spéciales des produits que si elle s'est engagée par écrit en ce sens. Les différences liées à la fabrication ou aux matériaux ne donnent droit à aucune garantie. De plus, la garantie cesse immédiatement si s'applique, sans le consentement écrit préalable de la société TOBLER, le Client a effectué ou fait effectuer par des tiers des modifications sur la marchandise.
- 7.2. Pour les produits d'occasion, toute garantie est exclue. Aucune garantie ne s'applique concernant les pièces incorporées provenant de fournisseurs tiers ou si des pièces incorporées provenant de fournisseurs tiers entraînent un défaut ou des dommages ou compromettent le bon fonctionnement.
- 7.3. La garantie se limite, à la discrétion de la société TOBLER, à la remise en état ou au remplacement des pièces défectueuses. Toute autre demande du Client au titre de la garantie, notamment toute demande de résiliation, réduction du prix ou dédommagement, est exclue.
- 7.4. Les pièces remplacées deviennent la propriété de la société TOBLER et doivent lui être retournées.
- 7.5. Les travaux de remise en état ou les livraisons de remplacement n'ont pas pour effet de

prolonger ou de renouveler le délai prévu au paragraphe 7.1. Les pièces remises en état ou remplacées sont soumises à la période de garantie résultant de la livraison initiale.

7.6. La société TOBLER est en droit de refuser la remise en état de produits défectueux tant que le Client ne s'est pas acquitté de la totalité de ses obligations à son égard.

7.7. La société TOBLER ne fournit aucune garantie en ce qui concerne les dommages résultant de l'usure normale, d'une utilisation non appropriée, de sollicitations excessives, d'un entretien non approprié des produits, de l'utilisation de matériaux non appropriés, d'accidents ou d'événements de force majeure.

7.8. Les réparations d'échafaudages doivent être effectuées exclusivement par la société TOBLER, dans le cas contraire la garantie ne s'applique pas.

## 8. Réserve de propriété

8.1. Jusqu'au paiement intégral du prix d'achat, y compris les intérêts et les autres frais éventuels, la société TOBLER demeure propriétaire de la marchandise. En cas d'installation de l'objet de la vente dans des locaux de tiers, le Client est tenu d'informer préalablement le propriétaire des dits locaux par écrit de l'existence de la réserve de propriété.

8.2. Le Client autorise la société TOBLER à faire enregistrer la réserve de propriété auprès de l'office du registre compétent.

8.3. Jusqu'au paiement intégral du prix d'achat, y compris les intérêts et les autres frais, le Client n'est pas autorisé à vendre, gager, prêter ou louer l'objet de la vente. Le Client s'engage en outre à ne pas sortir l'objet de la vente du territoire suisse sans autorisation écrite expresse de la société TOBLER. En cas de saisie, rétention ou séquestre, le Client doit signaler la réserve de propriété et il doit en informer immédiatement par écrit la société TOBLER, dans la mesure du possible avant les mesures correspondantes.

8.4. Le Client s'engage à mettre en œuvre à ses frais les mesures propres à protéger le droit de propriété de la société TOBLER.

8.5. Le Client est tenu, pendant la durée de la réserve de propriété, d'assurer à ses frais et au bénéfice de la société TOBLER l'objet de la vente contre tous les risques envisageables. Sur demande, le Client doit présenter l'attestation d'assurance correspondante. Si le Client ne se conforme pas à une demande en ce sens, la société TOBLER est en droit de souscrire une assurance à son bénéfice et aux frais du Client.

## 9. Dispositions spéciales pour la location

9.1. Les loyers indiqués ne comprennent pas les frais de transport vers et depuis le lieu d'utilisation. Si le transport est effectué par la société TOBLER, les coûts de transport sont facturés à part.

9.2. En cas d'installation de l'objet de la location dans des locaux de tiers, le Client est tenu d'informer préalablement le propriétaire des dits locaux par écrit de l'existence de la réserve de propriété.

9.3. L'usage et les risques relatifs à l'objet de la location sont transférés au Client au plus tard au moment où il est en mesure de disposer de l'objet de la location, autrement dit, soit au moment de la remise de l'objet de la location au Client ou à un tiers déterminé dans les entrepôts de la société TOBLER, soit, si le transport, à la demande du Client, est effectué par la société TOBLER, lors du déchargement de l'objet de la location sur le chantier. En cas de livraison sur un chantier inoccupé à la demande du Client, la société TOBLER ne fournit aucune garantie concernant l'intégrité et la complétude de la livraison.

9.4. L'objet de la location doit être traité soigneusement et entretenu de façon appropriée par le Client. Les dommages et l'usure excessive résultant d'une utilisation non appropriée de l'objet de la location doivent être indemnisés par le Client et lui sont facturés. Le matériel de coffrage doit être utilisé avec le plus d'économie et de précaution possible et ne doit pas être coupé. En particulier, tous les coffrages doivent être traités avec de l'agent de séparation avant le coulage du béton. Les supports des coffrages ne doivent en aucun cas être coupés. Lors de la compression du béton contenu dans le coffrage, il faut faire très attention de ne pas endommager le coffrage.

9.5. L'objet de la location doit être restitué à la fin du rapport de location dûment nettoyé; dans le cas contraire, les frais de nettoyage seront facturés au Client. Le transport de retour doit être effectué par le Client à ses frais. L'objet de la location doit être préparé en vue du déchargement de telle sorte qu'il puisse être soulevé sans problème par la grue. Tous les travaux supplémentaires nécessaires lors du déchargement, tels que répartition ou similaires, sont facturés en sus.

9.6. Dans le cas des coffrages, le matériel consommable (entretoises, bouchons, cône, agent de séparation etc.) n'est pas compris dans le montant de la location. Lors de la manipulation des éléments, il convient de veiller à ce que les pièces en bois des éléments ne soient pas rayés (par exemple par les arêtes et les angles tranchants d'autres éléments). Lors du nettoyage des éléments, il convient de veiller tout particulièrement à ce qu'ils ne soient pas endommagés. Après l'utilisation, le coffrage doit être mis en place sur les palettes et dans les caisses prévues à cet effet, les petites pièces doivent être rangées dans des boîtes. Tous les travaux de nettoyage, de tri et de réparation supplémentaires nécessaires seront facturés séparément. Les petites pièces perdues doivent être remplacées.

9.7. L'objet de la location est mis à disposition pendant la durée de location convenue. En cas de retard du Client dans le paiement des loyers ou d'utilisation inappropriée ou contraire aux instructions, la société TOBLER est en droit de résilier immédiatement le contrat de location et de reprendre l'objet de la location. Dans ce cas, les frais d'enlèvement sont facturés au Client. En outre le Client est tenu, en cas de résiliation anticipée du contrat de location, de payer une indemnisation. En particulier, la société TOBLER est en droit d'exiger le paiement qu'elle aurait reçu si le contrat de location avait été en vigueur pendant toute la durée de location prévue. Dans ce cas, la société TOBLER n'est pas tenue de chercher à relouer l'objet de la location pour la durée résiduelle du contrat.

9.8. Si aucune durée de location fixe n'a été prévue contractuellement ou si l'objet de la location est utilisé par le Client au-delà de la durée de location contractuelle initialement prévue, les deux parties sont en droit de résilier le rapport de location à tout moment moyennant un préavis de 14 jours.

## 10. Calculs statiques

10.1. Les calculs statiques ne sont pas compris dans les prix. Si le Client en fait la demande, ils sont facturés en sus.

11. Interdiction de cession et de compensation des créances

11.1. Le Client n'est pas autorisé à compenser les créances de la société TOBLER avec ses propres créances envers la société TOBLER, sauf si la société TOBLER a autorisé expressément la compensation par écrit.

11.2. La cession à des tiers des créances découlant du rapport contractuel avec la société TOBLER est interdite.

## 12. Exclusion de responsabilités supplémentaires

12.1. Toutes les prétentions du Client - à l'exclusion de celles qui sont expressément indiquées dans les présentes conditions - quel que soit le titre auquel elles sont avancées, en particulier toutes les prétentions non explicitement indiquées concernant une indemnisation, une réduction ou une résiliation du contrat, sont exclues. En aucun cas le Client n'a droit à une indemnisation des dommages qui ne concernent pas l'objet de la fourniture, tels que notamment les dommages pour interruption de la production, pertes d'utilisation, pertes de contrats, manques à gagner et autre dommages directs ou indirects.

## 13. Modifications et validité

13.1. La société se réserve la faculté de modifier à tout moment les CGV. Celles-ci sont communiquées au Client par circulaire ou d'une autre façon appropriée et, en l'absence de contestation écrite dans un délai d'un mois, sont réputées acceptées.

## 14. Droits de propriété intellectuelle

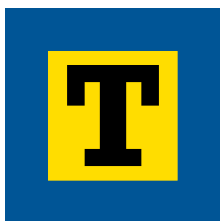
14.1. Les croquis, dessins etc. élaborés par la société TOBLER restent sa propriété exclusive. Ils ne peuvent pas être copiés ni communiqués à des tiers sans son autorisation.

14.2. La reproduction d'une marchandise, même exclusivement à des fins d'usage interne, est passible de poursuites pénales.

## 15. Droit applicable et for

15.1. Tous les rapports juridiques du Client avec la société TOBLER sont régis par le droit suisse, à l'exclusion des dispositions des Nations Unies en matière de droit commercial.

15.2. Le for exclusif en cas de litige et lieu d'exécution, ce dernier toutefois uniquement pour le Client ayant son siège à l'étranger (art. 50 al. 2 LP), est le siège de la société TOBLER à Rheineck. Toutefois, la société TOBLER est en droit d'assigner le Client par devant le tribunal compétent du siège ou du domicile de ce dernier ou par devant tout autre tribunal compétent.



**Tobler**<sup>®</sup>  
Échafaudage. Coffrage.

Langenhagstraße 48-52  
CH-9424 Rheineck  
Tél. +41 71 886 06 06

Fax +41 71 886 06 16  
info@tobler-ag.com  
www.tobler-ag.com